



RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES DE L'ACEP-CAPE

Procès-verbal

Date : 19 décembre 2019

Heure : 12 h 15 à 13 h 45

Lieu : Bureau national de l'ACEP-CAPE, 100 rue Queen, 4^e étage, Ottawa

Présences : **Membres** : Nick Giannakoulis (président), André Picotte, Andreas Trau, Kelly Mansfield, Howard Delnick, Jamie Lafontaine, Camille Awada

Personnel : Claude Vézina (directeur exécutif), Omid Kahriz (directeur des finances), Mark Courty (adjoint à la paie et à la comptabilité)

Absences : **Membres** : Greg Phillips (président), Anthony Coles

Sujet	Mesures de suivi
12 h 15 Le quorum est atteint.	
<p>1. <u>Approbation de l'ordre du jour</u> Résolution proposée par A. Picotte d'approuver l'ordre du jour, et appuyée par A. Trau. Résolution adoptée.</p>	
<p>2. <u>Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2019</u> Résolution proposée par H. Delnick d'approuver le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2019, et appuyée par C. Awada. Résolution adoptée.</p>	
<p>3. <u>Examen et approbation des états financiers non vérifiés de novembre 2019</u> O. Kahriz mentionne que l'ACEP affichera un important excédent en raison des montants budgétés aux postes 19.1 (fonds de prévoyance exécutif), 19.2 (fonds de prévoyance administratif) et 19.3 (améliorations locatives) qui n'ont pas été dépensés.</p> <p>N. Giannakoulis demande si l'ACEP entend dépenser le même montant pour l'exercice en cours.</p> <p>O. Kahriz répond que l'on procède à l'achat de nouveaux fauteuils pour les salles de conférence et que des rénovations sont prévues dans la salle de serveurs afin d'ouvrir plus d'espace de bureau.</p>	



RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES DE L'ACEP-CAPE

<p>N. Giannakoulis demande si l'on envisage aussi de changer le tapis et de refaire la peinture.</p> <p>O. Kahriz répond que cela dépend de la décision de l'ACEP de rester ou non au même endroit. Des discussions sont prévues à cette fin.</p> <p>A. Trau indique que les améliorations locatives ne devraient pas figurer dans les états financiers/budget. Un compte distinct devrait être créé et la dépréciation devrait faire l'objet d'un suivi. Comme il ne s'agit pas d'un fonds de prévoyance, l'ACEP n'est pas tenu de le dépenser.</p>	
<p>4. Questions découlant du procès-verbal de la dernière réunion Rien à signaler.</p>	
<p>5. Questions de fond</p> <p>A) CEN – Décisions financières La proposition du Comité des finances d'explorer une structure des cotisations indexée a été rejetée.</p> <p>B) Politique d'investissement O. Kahriz mentionne que les investissements à court et à long terme seront supervisés par le président, le directeur exécutif, le vice-président et le directeur des finances.</p> <p>A. Trau demande si l'ACEP devrait faire une distinction entre les actions et les fonds communs de placement.</p> <p>H. Delnick répond qu'il s'agit entièrement d'actions et qu'il ne s'oppose pas à ce que cette composition reste telle quelle.</p> <p>C. Awada souhaiterait que l'ACEP demande à Cumberland s'il faudrait faire une distinction entre les fonds communs de placement et les actions.</p>	<p>O. Kahriz posera la question à Cumberland.</p>



RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES DE L'ACEP-CAPE

<p>A. Trau demande ce qui constituerait une restriction raisonnable pour les actions.</p> <p>A. Trau indique que les améliorations locatives ne devraient pas figurer dans les états financiers/budget. Un compte distinct devrait être créé et la dépréciation devrait faire l'objet d'un suivi. Comme il ne s'agit pas d'un fonds de prévoyance, l'ACEP n'est pas tenu de le dépenser.</p> <p>Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du Comité des finances, et fera ensuite l'objet d'une recommandation au CEN.</p> <p>C) Politique sur les déplacements</p> <p>O. Kahriz précise qu'il s'agit de la politique sur les déplacements concernant les membres de l'ACEP, le personnel de l'ACEP et les membres du CEN.</p> <p>C. Vezina indique qu'elle vise davantage les membres du CEN et la direction de l'ACEP, car les taux sont trop faibles.</p> <p>N. Giannakoulis évoque la possibilité de soumettre des reçus plutôt que d'utiliser les taux de la Directive sur les voyages du CNM.</p> <p>K. Mansfield indique que toute personne en déplacement pour affaires concernant le syndicat doit être remboursée en fonction des taux de la Direction sur les voyages du CNM.</p> <p>D) Examen du processus budgétaire / de l'exercice</p> <p>N. Giannakoulis mentionne qu'il faudrait apporter des changements au processus budgétaire et à l'exercice.</p> <p>A. Trau répond qu'il est en effet logique de modifier le processus budgétaire, mais qu'il est inutile de</p>	<p>O. Kahriz posera la question à Cumberland.</p> <p>G. Phillips, C. Vezina et O. Kahriz en discuteront et prépareront un document de travail à ce sujet pour la prochaine réunion du Comité des finances.</p>
---	--



RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES DE L'ACEP-CAPE

modifier l'exercice.

N. Giannakoulis précise que le CEN a confié un mandat au Comité des finances.

A. Trau répond que si l'on change l'exercice, il faudra également changer la date de l'AGA de l'ACEP.

N. Giannakoulis indique qu'il faudrait approfondir les discussions à ce sujet. D'autres discussions sont prévues pour la prochaine réunion du Comité des finances.

E) Examen de la limite des dépenses mensuelle

N. Giannakoulis mentionne que la limite actuelle est de 500 \$ et demande au Comité des finances s'il est possible de la faire passer à 1 000 \$.

A. Trau est d'accord avec une hausse à 1 000 \$, car cela allégera la charge de travail du personnel de l'ACEP.

H. Delnick souhaite maintenir le statu quo et réexaminer cette demande après les élections.

N. Giannakoulis indique que ce sujet sera abordé à nouveau lors de la prochaine réunion du Comité des finances.

F) Fonds de défense – Examen des modalités

O. Kahriz propose de modifier le libellé à la page 1 : section 2.0 sur la gouvernance afin qu'il se lise comme suit : « Les sommes relevant du fonds de défense de l'ACEP doivent être investies conformément à l'énoncé de politique de l'ACEP sur les investissements ».

Tout le monde est d'accord avec le changement.

C. Vezina indique qu'il faudra revoir les statuts de l'ACEP.



RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES DE L'ACEP-CAPE

<p>Le Comité des finances s'engage à revoir les modalités du Fonds de défense sur une base continue et d'en faire un point permanent à l'ordre du jour.</p>	
<p>6. <u>Information</u> A) Vérification de la paie - ARC N. Giannakoulis mentionne que la vérification de la paie a été effectuée et donne lieu à un remboursement d'environ 25 000 \$.</p> <p>B) AGA / Le point sur les états financiers vérifiés N. Giannakoulis indique que tout s'est bien déroulé à l'AGA et que les états financiers vérifiés ont été ratifiés.</p> <p>C) Le point sur les investissements de Cumberland N. Giannakoulis mentionne que les investissements donnent de très bons rendements depuis que l'ACEP fait affaire avec Cumberland.</p> <p>C. Vezina ajoute que l'ACEP a fait un gain de 26 000 \$ en intérêts ce mois-ci.</p> <p>D) Le point sur les pensions N. Giannakoulis mentionne que les fiduciaires et l'équipe de négociation ACEP-SEA ont assisté à une présentation de Morneau Shepell concernant le régime de pensions de l'ACEP. Tout s'est bien déroulé et les participants ont obtenu des réponses à leurs questions.</p>	
<p>7. <u>Confirmation de la prochaine réunion et ajournement</u> M. Courty enverra un sondage pour déterminer la date de la prochaine réunion du Comité des finances.</p> <p>La réunion est ajournée à 13 h 45.</p>	